

La place Roy
Point de vue d'un architecte paysagiste

Pierre M. Valiquette

Volume 7, Number 4, Summer 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/175ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Le Centre de diffusion 3D

ISSN

0821-9222 (print)

1923-2551 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Valiquette, P. (1991). La place Roy : point de vue d'un architecte paysagiste. *Espace Sculpture*, 7(4), 31–33.

LA PLACE ROY

Point de vue d'un architecte paysagiste

Pierre M. Valiquette



C'est avec appréhension, mais aussi par défi, que j'ai accepté, à titre d'architecte paysagiste, de préparer cette critique du projet d'aménagement de la place Roy. J'ai résolu de le faire dans l'optique d'une démarche active et constructive. La démarche de quelqu'un qui cherche à comprendre ses erreurs pour modifier son action afin que, dans un deuxième temps, et dans des démarches similaires dans un autre contexte, le résultat escompté soit obtenu.

Par une analyse de ce que qui est vu et construit sur le site, je me propose de chercher et d'identifier les objectifs et les motivations qui ont conduit à l'aménagement de la place Roy. Ceci permettra d'identifier ce qui n'y est pas, ce qui a été oublié, de souligner quelles sont les étapes qui ont été esquivées ou, à tout le moins, n'ont pas été menées à terme.

J'ai constaté au fil des années que plusieurs projets, qu'ils soient réalisés dans le contexte

d'un programme public ou par des entreprises privées, n'atteignent pas leurs objectifs. Dans tous les domaines d'intervention, que les projets soient réalisés par des équipes composées d'architectes, d'architectes paysagistes, d'urbanistes, d'ingénieurs, d'artistes et de consultants variés, la multidisciplinarité n'est pas un gage de succès.

L'évaluation des projets se fait sur la base de paramètres complexes dans un contexte de plus en plus exigeant. Indépendamment de l'équipe, le succès est obtenu par le respect d'une approche élémentaire d'analyse et d'évaluation préparatoire à la réalisation. Cette compréhension du cadre général d'intervention est essentielle à la réussite. Et pour avoir une portée réelle, cette compréhension doit être partagée dans une attitude de collaboration afin de servir les objectifs de tous les intervenants impliqués.

Cette compréhension fait défaut dans le cas



particulier de la place Roy et la collaboration entre les intervenants ne semble pas avoir été considérée dans la mise en oeuvre de ce projet.

C'est la démonstration de cette affirmation que je propose dans les lignes qui suivent.

Un peu d'histoire

L'annonce du projet d'aménagement de la place Roy, avec la tenue d'un concours d'art public, a suscité des réactions favorables et même enthousiastes devant les possibilités offertes. Organisé par la ville de Montréal, dans un contexte favorable à la participation du public, le projet, en raison de l'émphase qu'on y a mise, laissait entrevoir qu'il ne s'agissait pas d'une simple intervention d'aménagement. Le projet de la place Roy promettait une collaboration entre artistes, spécialistes de l'aménagement et usagers. L'importance médiatique accordée par la municipalité a, de surcroît, contribué à mettre une pression et une responsabilité hors de l'ordinaire sur les responsables du projet.

C'est donc avec beaucoup d'attentes que les communautés, celle des artistes, celle des aménagistes

et celle des citoyens et citoyennes résident-es, ont suivi les étapes de la réalisation de ce projet conjoint entre la ville de Montréal et l'artiste Michel Goulet.

Depuis le dévoilement de l'oeuvre *Les leçons singulières*, et l'ouverture du site au public, force est de constater que le projet est bien en deçà des attentes qu'il a suscitées. Les critiques d'art ont parlé de l'oeuvre de Michel Goulet comme *objet* et ils ont souligné le message que l'artiste communique par son oeuvre, par son action créatrice. Mais personne n'a louangé l'intégration de l'oeuvre, la pertinence de ses fonctions dans ce lieu, ni l'efficacité dans l'aménagement de la place Roy.

C'est à une évaluation de ces caractéristiques que je veux m'attarder, et souligner ainsi les lacunes de la mécanique qui ont abouti à un projet insatisfaisant, tant pour les spectateurs que pour les participants.

Ce qui est

L'aménagement de la place Roy par la ville de Montréal est le résultat d'une volonté de "bien faire" par tous les services impliqués. Elle comprend la mise en place d'une structure originale pour donner une commande publique à un artiste par un processus transparent et démocratique. Elle comprend aussi l'utilisation de moyens considérables, tant monétaires qu'humains, pour obtenir un résultat hors de l'ordinaire.

Or, la réalité est toute autre.

Une façon de mesurer la réussite d'une oeuvre d'art publique, et celle que je préconise, c'est qu'elle soit comprise par le public. Pour faciliter sa compréhension, elle doit être adaptée au lieu où elle est érigée, et ce lieu doit être adapté à l'oeuvre. C'est un jeu subtil d'interrelation entre l'oeuvre et l'aménagement du lieu. C'est reconnaître que l'environnement change la signification de l'objet et vice-versa.

Pour réussir l'intégration d'une sculpture publi-

que, les proposeurs doivent comprendre les besoins urbains du lieu; ils doivent comprendre sa spécificité physique et sociologique; enfin, ils doivent comprendre les lieux sur les plans symbolique et formel.

La réussite de l'aménagement d'un site, quant à lui, se mesure à l'usage qui en est fait et à l'adéquation entre les équipements offerts et ces usages. Or, dans ce cas-ci, de nombreux paramètres ont été esquivés ou complètement ignorés.

Les besoins urbains

Dans le projet de la place Roy, les contraintes urbanistiques sont très importantes. Ce lieu est une place, davantage par son nom que par son usage. C'est d'abord un lieu de passage, de circulation locale où les résidents vont au marché d'alimentation, à la caisse populaire, au métro, à l'autobus, au restaurant, à la buanderie, et à de nombreux autres endroits liés à la vie du quartier. Ces activités se déroulent 365 jours par an.

Parfois, lors de fêtes de quartier, la place Roy est aussi le lieu de rassemblements populaires. Cette fonction communautaire est récente, secondaire, mais tout de même importante.

On retrouve aussi, à la périphérie du site, la Phonothèque de la ville de Montréal, un équipement public d'envergure municipale par opposition aux équipements de quartier.

Dans l'aménagement proposé, l'usage du site comme lieu de circulation semble secondaire, et délaissé au profit des nouvelles fonctions créées artificiellement. Les cheminements automobiles sont modifiés considérablement et de nouveaux cheminements piétonniers sont imposés par les aménagements. La circulation à vélo n'est pas intégrée de façon organique. Des équipements de contrôle artificiels (panneaux, bornes et signalisation peinte) sont employés avec démesure et constituent des artifices pour compenser un aménagement mal adapté aux besoins et au site.

Les considérations liées à l'usage du site, autant en hiver qu'en été, semblent avoir été totalement oubliées. L'usage du lieu n'est possible que durant la saison estivale.

L'intégration de la Phonothèque ne semble pas avoir fait partie du programme d'aménagement du site. Son identification, la lisibilité de son accès principal, de même que l'articulation de ses liens avec la place ne sont pas traités.

Sa spécificité physique et sociologique

À l'origine, la place Roy était un élargissement de la chaussée avec du stationnement sauvage et des lieux de circulation piétonne en périphérie. En somme, c'était une grande surface *bétonnée*. Le site est très étroit et asymétrique.

Ce lieu est situé sur le Plateau Mont-Royal, au coeur d'un paysage architectural typique : le paysage vernaculaire du Plateau Mont-Royal. Ce n'est pas la rue Saint-Hubert, ni la rue Laval. Nous ne sommes pas non plus en périphérie d'un parc ou d'un square. Les bâtiments sont simples, caractérisés par leur dimension réduite de deux ou trois étages, la géométrie simple des façades, la texture et la couleur des matériaux utilisés. C'est l'expression d'un paysage montréalais spécifique. On y trouve

Michel Goulet, *Les leçons singulières*. Place Roy, Montréal.
Photo : Robert Etcheverry,
Courtoisie : CIDEC.

des façades de commerces, des façades résidentielles et des murs aveugles.

Reconnaître cela, c'est prévenir la normalisation, éviter la transformation cosmétique gratuite au nom de l'amélioration locale.

Le bâtiment de la Phonothèque de la ville de Montréal est un exemple patent d'une architecture publique qui ne respecte pas, voire qui détruit le caractère architectural du quartier. Il nie la spécificité de la place Roy. Devant cette évidence, l'occasion était belle de réparer en partie une erreur et de donner le ton à un aménagement organique.

Sur le plateau, la brique d'argile fait partie du contexte visuel. Les teintes sont rouges et brunes. Parfois, des interventions individuelles modifient ce contexte par l'utilisation de peinture sur la brique, ou par l'utilisation de briques de couleurs autres que le rouge et le brun.

Ceci dit, les matériaux utilisés dans l'aménagement de la place Roy, du granit gris et du béton à agrégats exposés de couleur semblable, ne correspondent pas à ce qui est requis dans le contexte. Le gris est la couleur du béton des édifices du centre-ville et de la pierre de taille des édifices du Vieux-Montréal. Ces matériaux sont utilisés sans nuances, dans un langage architectural mieux approprié au Westmount Square et à la Place Ville-Marie.

La présence des poteaux de bois, vestiges d'une autre époque, toujours présents après le réaménagement du site, soulève plusieurs interrogations. La coordination a-t-elle été effectuée avec le concours des services publics? La nécessité de réaliser et de compléter le projet selon un échancier rigoureux a-t-elle empêché la réalisation de ces travaux? Dans un contexte budgétaire serré, cette hâte est surtout de nature à provoquer une augmentation des coûts.

Sa dimension symbolique et formelle

L'usage traditionnel de la place Roy pour la circulation a contribué à faire percevoir ce lieu comme un endroit "circulaire", une place réelle avec des caractéristiques perçues mais non existantes.

Cette place existe symboliquement grâce à un phénomène de perception. Elle existe comme existe la place Saint-Henri et la place De Martigny, coin Gouin, au Sault-au-Récollet. Formellement, ces lieux n'ont pas ou ont perdu leurs fonctions de places.

Sur le site de la place Roy, la ville de Montréal a décidé d'ajouter une nouvelle fonction, une fonction culturelle. Cette fonction exprimée par l'insertion d'une oeuvre d'art public dans un lieu d'usage local a pour objectif de lui donner une dimension municipale.

La pertinence de transformer entièrement le site pour y intégrer une oeuvre d'art n'a jamais été établie. L'intégration d'oeuvres d'art aux places publiques doit maintenir l'exercice des fonctions principales et originales qui s'exerçaient sur ces lieux. Ce principe de base a été oublié dans le projet de la place Roy.

La sculpture de Michel Goulet est-elle bien mise en évidence? est-elle bien localisée? est-elle adaptée au site?

De façon générale, la sculpture de la place Roy semble conçue *in abstracto* du site et l'aménage-



ment, *in abstracto* de la sculpture. Par ces questions, je veux souligner l'importance d'une adaptation réciproque, d'une interrelation qui n'enlève rien au génie de l'oeuvre ou du site, mais qui permet d'en faire ressortir toutes les qualités. Cette démarche est à faire.

En collaborant

Pour assurer la réussite d'un aménagement public, tout doit être mis en oeuvre pour que cet aménagement corresponde au moins aux besoins de base des usagers.

Assurer la réussite d'une oeuvre d'art public ne s'effectue pas selon les mêmes critères. Personne ne peut réglementer le goût ni les intérêts. Et ces critères peuvent être extrêmement diversifiés. Par contre, tout peut être mis de l'avant pour faciliter la compréhension de l'oeuvre. Pour atteindre cet objectif, celle-ci doit être adaptée au lieu où elle est érigée, et ce lieu doit lui être adapté. C'est reconnaître que l'environnement change la signification de l'objet et vice-versa.

C'est aussi reconnaître l'importance de la collaboration entre les divers intervenants dans des projets d'aménagement. C'est mesurer la nécessité d'une bonne coordination et d'une gérance de projet efficace pour faire en sorte que tous les participants comprennent les étapes et le cadre général de leurs interventions. ♦

La Place Roy. Photos : P. Valiquette.